

Rue du Petit Port - St Goustan

Au début du 18^e siècle, une famille DANIEL demeure dans cette rue, où elle exerce la profession de charpentier naval. Fille de défunt François et de Christiane AUDIC, décrétée de justice, Guillemette DANIEL épouse le 25 mai 1715 René DANIEL (n°464), âgé de 28 ans. Cet homonyme n'est pas apparenté, puisqu'il vient de BEUZEC-CAP SIZUN dans le Finistère. Sa profession de soldat de marine (ancêtre de fusiller marin ?) l'a sans doute conduit au port très actif de St Goustan, où sa compagnie est vraisemblablement chargée de la sécurité. Après de nombreuses formalités, la noce est célébrée en présence de la mère Christiane AUDIC, des soldats de marine Louis MORVAN et Nicolas NINON, et de Charles LE GALLOUDEC.



Rue du Petit Port à un angle de la place St Sauveur

RP de St Goustan d'Auray

L'an de grâce mil sept cent quinze et le vingt et cinquième jour du mois de mai, ayant fait sans opposition la publication des bans du mariage à contracter entre René DANIEL, fils de Maurice DANIEL et de Catherine CARIOU, soldat de marine de la paroisse de Beuzec Cap Sizun, diocèse de Quimper, majeur de plus de vingt et cinq ans, étant né le sixième jour du mois d'avril mil six cent quatre vingt sept, comme il me conte par son extrait baptistère signé au délivré O. SERGEANT curé et plus bas Alain LE GARGADENE recteur de Beuzec Cap Sizun, le dit extrait légalisé par Mr l'évêque de Quimper, signé Fr. HY évêque de Quimper et plus bas par monseigneur BOISART, et Guillemette DANIEL, fille de défunt François DANIEL et Chistienne AUDIC de cette paroisse, aux prônes de nos grandes messes des dimanche vingt et huitième avril dernier, mercredi premier jour de ce mois fête de saint Jacques et saint Philippe, et dimanche cinquième jour aussi de ce mois, et semblable publication ayant été faite aux prônes des grandes messes de la paroisse de Beuzec Cap Sizun les mercredi premier et dimanches cinquième et douzième jours de ce mois, aussi sans opposition, comme il m'a

conté par le certificat de monsieur le recteur de la dite paroisse en date du quatorzième de ce mois, signé Alain GARGADENE, recteur de Beuzec Cap Sizun et de Pont Croix, et ayant vu la permission du capitaine dudit DANIEL par laquelle il lui est libre de se marier à qui bon lui semblera, en date du onzième avril dernier signé DU CHATEL, et l'extrait du décret de mariage de ladite Guillemette DANIEL, émané de la juridiction royale d'Auray en date du jour d'hier, signé HENRY, et ne s'étant trouvé aucun empêchement légitime, je soussigné recteur de l'église paroissiale de saint Goustan d'Auray, ayant interrogé ledit René DANIEL et la dite Guillemette DANIEL, et pris leur mutuel consentement, les ai solennellement marié par paroles de présent, en présence de la mère de ladite DANIEL et de Louis MORVAN et Nicolas NINON, soldats de marine qui ne signent, et Charles LE GALLOUDEC Qui signe, pris pour témoins, et ai ensuite célébré la sainte messe en laquelle je leur ai donné la bénédiction nuptiale selon la forme et les cérémonies observées par notre mère la sainte église, et ont les dits époux déclarés ne savoir signer en foi de quoi, j'ai signé. Charles LE GALLOUDEC. J. GUEROT recteur.

NDRL : En marge est mentionné « décédé 20 juillet 1736 », le chiffre 3 ressemblant à 1.

Le couple a au moins quatre filles : l'aînée Sainte en mars 1716, Vincente Angélique en juin 1719, Madeleine Charlotte en février 1724 et Marie Charlotte en avril 1726. Les parrains et marraines sont des notables de la ville d'Auray : Jean TURENE, NH Charles LONGCHAMPS, le sieur André BERNARD, les damoiselles Sainte PERNEL épouse du notaire Colomban HENRY, Madeleine CHATEAUNEUF, Marie Thérèse RABAULT veuve de NH Jean-Baptiste EVEN sieur du Dreny. Il semble que toutes les filles soient décédées en bas âge, notamment l'aînée à 10 mois. Le 4 novembre 1727, Guillemette DANIEL meurt en sa demeure. Assistent à ses obsèques Guy LE SOLLEC, Gildas COHELEACH et René DANIEL, son veuf. Trois mois plus tard, ce dernier épouse en secondes noces Marguerite LE GROS (n°465), originaire de Locoal en CAMORS, où le mariage est célébré et la vie continue. La lignée des DANIEL ne donnera que des professions originales, tailleur, charron, garde-champêtre, mais pas de paysans.